

**Diplôme d'État Aide-Soignant  
DE AS**

**Code RNCP**  
40692

**Code formation**  
46033104

**Niveau**  
4 – Bac

**Objectifs et contexte de la certification**

La certification mise en place par l'arrêté du 10 juin 2021 vise à répondre aux évolutions du rôle de l'aide-soignant. En tant que **professionnel de santé**, l'aide-soignant est habilité à **dispenser des soins de la vie quotidienne** ou des **soins aigus** pour préserver et restaurer la **continuité de la vie**, le **bien-être** et **l'autonomie** de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

**Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :**

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

**Activités visées**

- Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale en repérant les fragilités ;
- Appréciation de l'état clinique de la personne et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration avec l'infirmier en intégrant la qualité et la prévention des risques ;
- Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants ;
- Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités de soins, au lieu et aux situations d'intervention ;
- Transmission, quels que soient l'outil et les modalités de communication, des observations recueillies pour maintenir la continuité des soins et des activités.

## Blocs de compétences

La formation est répartie en **5 blocs de compétences** pour un total de **770 heures de cours théoriques**, dont 77 heures de suivi de l'apprenti(e) :

- Accompagnement Pédagogique Individuel (35h dans les 3 premiers mois de la formation)
- Suivi Pédagogique Individuel (7h réparties sur la durée de la formation)
- Travaux Personnels Guidés (35h réparties au sein des différents modules)

### Bloc 1

#### Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale

168  
heures

- Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires.
- Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer.

### Bloc 2

#### Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

294  
heures

- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne ;
- Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation.

### Bloc 3

#### Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

91  
heures

- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage ;
- Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels.

### Bloc 4

#### Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

35  
heures

- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés ;
- Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins.

### Bloc 5

#### Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques

105  
heures

- Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités ;
- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

Le référentiel est disponible ici :

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40692/>

## Modalités d'obtention du diplôme

Pour obtenir le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant, l'apprenti(e) doit obtenir une note au moins égale à 10 sur 20 correspondant à la compensation des notes des modules au sein d'un même bloc de compétence. Les notes se compensent entre elles, lorsqu'elles ont supérieures ou égales à 8 sur 20, et elles sont de même coefficient.

BC	Modules de formation	Modalités d'évaluation du bloc de compétences
1	Module 1. Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale Module spécifique AS (147 h)	Étude de situation. Évaluation des compétences en milieu professionnel.
	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque Module spécifique AS (21h)	
2	Module 3. - Évaluation de l'état clinique d'une personne Module spécifique AS (77h)	Étude de situation en lien avec les modules 3 et 4. Évaluation comportant une pratique simulée en lien avec le module 5. Évaluation des compétences en milieu professionnel. Attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2.
	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement Module spécifique AS (182h)	
	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée (35h)	
3	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage (70h)	Étude de situations relationnelles pouvant comporter une pratique simulée. Évaluation des compétences en milieu professionnel.
	Module 7. - Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs (21h)	
4	Module 8. - Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés (35h)	Évaluation à partir d'une situation d'hygiène identifiée en milieu professionnel. Évaluation des compétences en milieu professionnel.
5	Module 9. - Traitement des informations (35h)	Étude de situation pouvant comporter une pratique simulée. Évaluation des compétences en milieu professionnel.
	Module 10. - Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques (70h)	

## Allègements de Formation pour l'accès au DE AS

Les titres et diplômes concernés par les allègements sont :

- **DE AP** : Diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Puériculture (référentiel relevant de l'arrêté du 16 janvier 2006 et référentiel relevant de l'arrêté du 10 juin 2021).
- **BAC PRO ASSP** : Baccalauréat professionnel « Accompagnement Soins et Services à la Personne » option « A domicile » et option « En structure sanitaire, sociale ou médicosociale » (arrêtés du 11 mai 2011).
- **BAC PRO SAPAT** : Baccalauréat professionnel « Services aux personnes et aux territoires » (arrêté du 22 août 2011).
- **ADVF** : Titre professionnel d'Assistant De Vie aux Familles (arrêté du 11 janvier 2021).
- **ASMS** : Titre professionnel d'Agent de Service Médico-Social (arrêté du 10 juillet 2020).
- **DE AES** : Diplôme d'Etat d'Accompagnement Educatif et Social (arrêté du 29 janvier 2016 : spécialités « à domicile », « en structure collective », éducation inclusive et vie ordinaire ». Les titulaires des Diplômes d'Etat d'Aide Médico-Psychologique (AMP) ou d'Auxiliaire de Vie Sociale (AVS) sont titulaires de droit du DE AES 2016 ; DE AES (fusion des spécialités ; référentiel 2021).
- **ARM** : Certificat d'Assistant de Régulation Médicale (référentiel relevant de l'arrêté du 19 juillet 2019).
- **AMBULANCIER** : Diplôme d'Etat d'Ambulancier (référentiel relevant de l'arrêté du 26 janvier 2006).

## Synthèse des volumes horaires de formation à réaliser pour l'accès au DE AS en fonction la certification déjà obtenue par le candidat

	Parcours de formation complet	DEAP 2006	DEAP 2021	BAC PRO ASSP 2011	BAC PRO SAPAT 2011	Titre Pro ADVF	Titre Pro ASMS	DEAES 2021	DEAES 2016 Spécialités	Diplôme ARM 2019	DE Ambulancier 2006
		Niveau 3	Niveau 4	Niveau 4	Niveau 4	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 3	Niveau 4	Niveau 3
Accompagnement individuel	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77	77
BLOC 1	168	98	77			98	112	112	112	147	168
BLOC 2	294	98	70	294	294	259	294	224	273	217	203
BLOC 3	91	21				21	56	21	21	42	42
BLOC 4	35				35	35		21	35	35	21
BLOC 5	105	35			105	77	63		35	35	63
Formation clinique	770	245	245	350	490	595	595	420	420	595	595
Total formation théorique	770	329	224	371	511	567	602	455	553	553	574
Total cursus (théorie et clinique)	1540	574	469	721	1001	1162	1197	875	973	1148	1169

- Pour les cursus partiels, l'IFAS peut décider d'ajouter des heures d'API<sup>1</sup> supplémentaires à hauteur de 35 heures maximum.

1. API : Accompagnement Pédagogique Individualisé